

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2007 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

ADOPTE le procès-verbal des séances du 21 juin 2007 et du 9 juillet 2007.

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme BEY (Florange)

EST INFORME du rapport annuel d'activités 2006 et ne signale aucune remarque particulière.

ANNULE la délibération n° 2005-047G du 16 juin 2005 et **APPROUVE** la rédaction de la compétence facultative « Conservation, valorisation, développement et animation du patrimoine industriel et touristique » telle que proposée.

APPROUVE les modifications des statuts de la Communauté d'agglomération du val de Fensch tels que proposés et **DEMANDE** au Président ou son représentant de notifier la présente délibération aux maires de chaque commune membre.

ACCEPTTE la cession d'une surface de 30 000 m² environ (arpentage à effectuer), à la mairie de Florange et **FIXE** la cession au prix symbolique de un euro.

ACCEPTTE la cession d'une surface de 2 230 m² environ (arpentage à effectuer), à la société VALOPREST ou à toute personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m² hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 5,25 € HT/m², appliqué à 2 230 m² environ.

APPROUVE la convention avec la société VALOPREST qui définit les modalités relatives à l'aide pour la création de la ressourcerie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes les pièces y relatives, **VOTE** une subvention d'aide à l'investissement immobilier de 21 600 € pour la société VALOPREST, sous réserve de la signature de la convention sus-visée et **INSCRIT** les crédits au budget de l'exercice 2007.

APPROUVE les documents d'activités 2006 de la SODEVAM et **DESIGNE** M. Charles SCHWEICKERT, représentant de la Communauté d'agglomération du val de Fensch au sein de l'assemblée spéciale de la société.

ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel FISAC – 1^{ère} tranche comme détaillé, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et les reverser, le cas échéant, au maître d'ouvrage délégué, **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage à l'association CAP FENSCH pour tout ou partie du programme FISAC, **MAINTIENT** la subvention de 60 000 € échelonnée sur 2007 et 2008 en section de fonctionnement à l'association CAP FENSCH, **VOTE** une subvention de 80 000 € au lieu de 40 000 € échelonnée sur 2007 et 2008 en section d'investissement à toutes entités économiques dans le cadre de l'action « rénovation des vitrines », **ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes, **VERSE** des avances de trésorerie à l'association CAP FENSCH pour un montant maximum de 96 000 € pour la mise en œuvre des « actions de dynamisation » et à toutes entités économiques dans le cadre de l'action « Rénovation des vitrines » pour un montant maximum de 80 000 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de ce projet.

ADOPTE le plan de financement des travaux de mise en très haut débit des parcs d'activités « La Feltière et Sainte-Agathe » comme détaillé, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation des travaux, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes notamment auprès des services de l'Etat et du Conseil général de la Moselle, en précisant que les subventions reçues seront reversées à l'aménageur, la SEBL, qui produira les justificatifs nécessaires, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions, **AUTORISE** le Président ou son représentant à négocier avec France Télécom pour la rétrocession des fourreaux de télécommunications, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention de location des fourreaux de télécommunications à un opérateur public qui a la compétence « Télécommunication » octroyée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et **VOTE** les crédits nécessaires.

ADOPTE le plan de financement de voiries nouvelles parc d'activités Ste-Agathe, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention afférente, en précisant que la subvention reçue sera reversée à l'aménageur, la SEBL, qui produira les justificatifs nécessaires, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention et **VOTE** les crédits nécessaires.

EMET un avis favorable sur le plan de prévention des risques miniers sur les communes de NEUFCHÉF et NILVANGE et un avis réservé sur les communes de KNUTANGE et RANGUEVAUX.

ADOPTE le plan de financement relatif à l'étude pour la définition d'un schéma directeur d'itinéraires cyclables dans les conditions précisées, **VOTE** les crédits relatifs à la réalisation de cette étude, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de l'étude, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil général de la Moselle au titre de la Politique d'aménagement et de développement du territoire mosellan 2007-2008, **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'étude, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention.

DECIDE de céder à titre gracieux 4 ordinateurs à l'association « Frères des hommes ».

ADOPTE le ratios « promus-promouvables » ainsi proposé de 100 % pour tous les grades d'avancement pour toutes les filières sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

VOTE la décision modificative n° 2 du Budget Général et **VOTE** la décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Zac de La Paix » qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

AUTORISE la prise en charge des différents frais de mission pour les membres du conseil de développement, pour la participation à deux réunions du bureau de la coordination nationale des conseils de développement programmées les 14 septembre et 25 octobre 2007 à Saint-Denis, et la participation aux 8èmes rencontres nationales des conseils de développement prévues les 29 et 30 novembre 2007 à Saint-Denis.

ADOPTE les tarifs des produits tels que mentionnés et **MODIFIE** la régie de recettes portant encaissement du montant des droits d'entrée du parc du Haut-Fourneau U4 et des produits dérivés, suivant les indications communiquées.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents : aménagement de deux bassins d'écêtement à Fontoy.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant le marché de gestion et d'exploitation des déchèteries de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2006 – modification d'ouvrages hydrauliques.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant l'avenant n° 1 au marché relatif à la restauration de la rivière Fensch et de ses affluents – programme de travaux 2006 – aménagement des cours d'eau – lot n° 1 : restauration de la Fensch à Fontoy.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la piscine de Hayange.

ENTERINE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 septembre 2007 concernant l'avenant n° 3 au marché d'exploitation des installations thermiques et de traitement des eaux des piscines de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

APPROUVE le projet de création de l'aire d'accueil des gens du voyage sur la ZAC de la Paix, **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer le permis de construire de l'aire d'accueil, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions afférentes à la réalisation de cette opération et **APPROUVE** le lancement d'un projet d'habitat adapté pour les familles sédentaires en lien avec les opérateurs compétents.

APPROUVE l'augmentation de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au FSL pour l'année 2007, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative au financement du FSL avec le Conseil général de la Moselle et **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la somme de 17 244,50 € au Conseil général de la Moselle pour le financement du FSL au titre de l'année 2007.

DESIGNE le représentant de la Communauté d'agglomération du val de Fensch à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Messine (AGURAM) : M. Serge RAINERI.

DECLARE l'impécuniosité du Conseil Presbytéral de Hayange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 1 794,00 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

DECLARE l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Serémange-Erzange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 970,51 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

ADOpte les termes de l'avenant à la convention initiale de résidence d'artiste de Jean-Louis SCHOELLKOPF et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant.

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec le FRAC Lorraine et le FRAC Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de l'ouverture au public du Parc du Haut-Fourneau d'Uckange, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et **VOTE** les crédits correspondants.

ADOpte le plan de financement relatif au projet d'exposition « Femmes du pays de fer » ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention afférente, **ACCEPTÉ** de prendre en charge le financement des travaux, à défaut de l'octroi de tout ou partie de la subvention, **VOTE** les crédits nécessaires au BP 2008, **APPROUVE** la convention de partenariat avec AMOMFERLOR, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec AMOMFERLOR, **APPROUVE** la convention avec le service

audiovisuel et Multimédia de l'Université Paul Verlaine de Metz et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le Service Audiovisuel et Multimédia de l'Université « Paul Verlaine » de METZ

ADOpte les termes de la convention de mise à disposition de l'office de tourisme du val de Fensch, **FIXE** le montant annuel de la redevance à 1 500 € et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention sus-mentionnée et les pièces afférentes.

ADOpte le règlement d'intervention pour l'attribution des subventions en matière culturelle, patrimoniale et touristique.

ACCEPTE l'étude de faisabilité sur le projet d'équipement destiné aux musiques actuelles et pré-programmation -site de La Paix- et **AUTORISE** le Président ou son représentant à désigner un maître d'œuvre.

AUTORISE le Président ou son représentant à lancer l'étude préalable pour l'accessibilité de la structure du Haut-Fourneau au public et les mesures de sécurité complémentaires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à désigner un maître d'œuvre.

AUTORISE le Président à signer la demande de classement deux étoiles de l'office de tourisme du val de Fensch.

DECIDE de prendre en charge les frais d'hébergement de M. Claude LEVEQUE , artiste plasticien, dans le cadre des avant-premières et de l'inauguration du Haut-Fourneau U4.

DESIGNE deux représentants de la Communauté d'agglomération du val de Fensch à l'association ATHENES : M. Serge RAINERI et M. Jacques BAYER.

ooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

DECISION N° 2007-087 **19 JUIN 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 modifiant l'article 2 de la convention passée avec les communes concernées pour la mise à disposition des services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

DECISION N° 2007-088 **20 JUIN 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société C.E.P. pour les travaux d'entretien des voiries de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2007-089 **20 JUIN 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société C.E.P. pour l'entretien et la vérification des grilles et alentours des ouvrages hydrauliques de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2007-090 **25 JUIN 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au marché n° 2007-PA28 passé selon la procédure adaptée avec la SARL GRISELLE en vue du remplacement des horloges programmables par des récepteurs radios

DECISION N° 2007-091 **29 JUIN 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société FMProjet concernant la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre du réseau de télécommunication et de desserte de fibre optique sur les parcs d'activités la Feltière et Ste-Agathe de Fameck et de Florange.

DECISION N° 2007-092 **2 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Thierry BURGET concernant la fabrication et l'installation de 4 arceaux de sécurité sur le domaine de Sainte-Neige à Neufchef.

DECISION N° 2007-093 **3 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant au bail commercial signé le 19 octobre 2005 entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et l'association Amitiés Tsiganes.

DECISION N° 2007-094 **3 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant au bail commercial signé le 1^{er} avril 2006 entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la société Aménagement, Infrastructures, Réseaux.

DECISION N° 2007-095 **3 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant au bail commercial signé le 31 octobre 2006 entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la société des Autocars Dupasquier.

DECISION N° 2007-096 **6 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant au bail commercial signé le 23 avril 2007 entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la société Euro Moselle Loisirs SAS.

DECISION N° 2007-097 **10 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CITEOS à Nancy pour la fourniture et la pose d'une alimentation électrique du chapiteau sur le Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2007-098 **11 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant au bail commercial signé le 20 avril 2005 entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et la société MALLOR.

DECISION N° 2007-099 **12 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société M.G.T.P. à Florange pour le cheminement piétons, dalle du chapiteau et création d'un fossé sur le site du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2007-100 **12 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société S.T.P.E. à Metz pour les travaux d'assainissement, d'alimentation en eau et fouilles pour les réseaux secs du chapiteau sur le site du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2007-101 **16 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'ACEIF pour la révision du programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération du val de Fensch.

DECISION N° 2007-102 **16 JUILLET 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition du CAT de Vitry-sur-Orne relative à la mise sous pli et à l'affranchissement d'un envoi ponctuel d'invitations pour la présentation publique du rendu du diagnostic territorial qui a eu lieu à Hayange le 3 juillet 2007.

DECISION N° 2007-103 17 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ARROW BALL FESTIBALL pour la maintenance des 4 auto-laveuses pour une durée d'une année.

DECISION N° 2007-104 17 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société MALEZIEUX pour les travaux de nettoyage et curage des évacuations sur le site des anciens Haut-Fourneaux à Uckange.

DECISION N° 2007-105 18 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Gaz de France pour l'alimentation en gaz naturel sur le réseau de distribution de l'hôtel de communauté.

DECISION N° 2007-106 18 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société AEE SARL D'ARCHITECTURE pour l'étude du permis de construire du hall d'accueil des visiteurs du site U4 à Uckange.

DECISION N° 2007-107 18 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ESPACE CREATION pour l'entretien annuel des aires de jeux de la Communauté d'Agglomération du Va de Fensch.

DECISION N° 2007-108 19 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Etablissement Service Aide par le Travail à Vitry sur Orne pour le nettoyage des zones touristiques et artisanales de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

DECISION N° 2007-109 23 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter le contrat de fourniture d'accès à internet et services associés à l'hôtel de communauté de la société RMI, en contrepartie d'une redevance annuelle.

DECISION N° 2007-110 30 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications de l'acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières ainsi qu'au cahier des clauses techniques, au marché n° 2006-11 passé le 31 octobre 2006 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec le groupement solidaire constitué de M. Claude LEVEQUE artiste indépendant, la société AIA PRODUCTION et la SA TRIGO ayant désigné comme mandataire M. Claude LEVEQUE pour la réalisation et l'installation d'une œuvre artistique dans le cadre de la valorisation du site du haut-fourneau n° 4 d'Uckange.

DECISION N° 2007-111 30 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société SPACIOTEMPO à Flixecourt (80) pour l'achat et l'installation d'une structure modulaire de 375 m² sur le parc du haut-fourneau d'Uckange (marché n° 2007-PA37 passé selon la procédure adaptée).

DECISION N° 2007-112 31 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 (au marché n° 2006-04 passé le 16 août 2006 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec le groupement conjoint composé des sociétés EUROVIA LORRAINE et CEP dont le mandataire est la société EUROVIA LORRAINE pour les travaux d'aménagement d'un parc de loisirs sur le site de la Paix à Knutange – lot n° 1 « voirie, réseaux, divers, éclairage public ») relatif au remplacement de 70 mètres linéaires de garde-corps métal par des garde-corps mixte bois et métal.

DECISION N° 2007-113

31 JUILLET 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 (au marché n° 2007-PA27 passé le 14 mai 2007 selon la procédure adaptée avec la société LECOEUR-BARLUET à Paris pour les travaux de conception des supports de la campagne de communication pour l'ouverture du site du haut-fourneau U4 de prise en compte des modifications du cahier des clauses techniques et du devis.

DECISION N° 2007-114

9 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ELECTROLOR concernant la régulation et le contrôle d'accès à l'entrée du domaine Sainte-Neige à Hayange- Annule la décision n° 2007-084 du 14 juin 2007 et la remplace.

DECISION N° 2007-115

10 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du terrain de rugby entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et l'association Rugby Union Sportive Hayange sis au Domaine Sainte Neige pour une durée de trois ans.

DECISION N° 2007-116

16 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires n° 1 de Christophe BOTTINEAU, architecte en chef des Monuments Historiques, pour des travaux d'urgence réalisés à la Chapelle de Morlange.

DECISION N° 2007-117

21 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de rachat des deux véhicules : la Twingo immatriculée 602 BHK 57 ainsi qu'un Expert 2.0.L HDI immatriculé 347 BFT 57 présentée par la commune de Nilvange.

DECISION N° 2007-118

21 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de rachat des deux véhicules : la Twingo immatriculée 600 BHK 57 ainsi qu'un Berlingo VU 1.9 D immatriculée 892 BJA 57 présentée par la commune de Fameck.

DECISION N° 2007-119

23 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société Antoine Echafaudages concernant la mise en œuvre et la location d'échafaudage de service sur l'épuration primaire du Haut-Fourneau U 4 à Uckange.

DECISION N° 2007-120

23 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la proposition de la société RIANI pour la mise en sécurité du parc de La Rotonde à Knutange.

DECISION N° 2007-121

30 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 2 de prise en compte des modifications de l'acte d'engagement, du cahier des clauses administratives particulières ainsi que du bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire concernant le marché n° 2006-11 passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec le groupement solidaire constitué de M. Claude LEVEQUE, artiste indépendant, la société AIA PRODUCTION et la SA TRIGO ayant désigné comme mandataire M. Claude LEVEQUE, pour la réalisation et l'installation d'une œuvre artistique dans le cadre de la valorisation du site du haut-fourneau n° 4 d'Uckange.

DECISION N° 2007-122

27 AOUT 2007

DECIDE : d'accepter la présente décision qui annule et remplace la décision n° 2007-117 du 21 août 2007 suite à une actualisation de la cote argus (proposition de rachat de deux véhicules).

DECISION N° 2007-123 **27 AOUT 2007**

DECIDE : d'accepter la présente décision qui annule et remplace la décision n° 2007-118 du 21 août 2007 suite à une actualisation de la cote argus (proposition de rachat de deux véhicules).

DECISION N° 2007-124 **30 AOUT 2007**

DECIDE : d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel pour la distribution des calendriers avec la ville de Hayange.

DECISION N° 2007-125 **30 AOUT 2007**

DECIDE : d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel pour la distribution des calendriers avec la ville de Nilvange.

DECISION N° 2007-126 **30 AOUT 2007**

DECIDE : d'accepter la convention définissant la mise à disposition de personnel pour la distribution des calendriers avec la ville de Algrange.

DECISION N° 2007-127 **30 AOUT 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société GL EVENTS de Vandoeuvre les Nancy pour l'achat de cloisons mobiles destinées à l'ameublement du chapiteau installé sur le parc du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2007-128 **5 SEPTEMBRE 2007**

DECIDE : d'accepter la proposition de Energies et Services régie communale d'électricité d'Uckange pour l'alimentation électrique des garages à camions situés sur le site du Haut-Fourneau U4 à Uckange.

DECISION N° 2007-129 **6 SEPTEMBRE 2007**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 de prise en compte des modifications à apporter au devis quantitatif et estimatif ainsi qu'au bordereau des prix unitaires du marché initial afin de consolider les berges du cours d'eau par la reconstruction de murs, de supprimer l'aménagement arbustif en rive gauche et l'équipement dégrilleur prévus initialement au marché n° 2006-03 passé le 21 novembre 2006 selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec la société EST OUVRAGES à ATTON (54) pour la réalisation des travaux de dépose de l'OH 49 et du traitement du tronçon canalisé sur le secteur au droit du supermarché Match.

DECISION N° 2007-130 **6 SEPTEMBRE 2007**

DECIDE : d'accepter la convention passée avec la société COLAS EST pour le dépôt de terre naturelle sur le site de la Paix à Knutange.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 9 juillet 2007 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

Décision n° 24-2007 : **ACCEPTÉ** de participer pour un montant de 2 500 euros au concours régional TALENTS édition 2008.

Décision n° 25-2007 : **ACCEPTÉ** les termes de l'avenant à la convention avec la Mission Locale du Nord Mosellan, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention avec la Mission Locale du Nord Mosellan et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention annuelle de 96 217 € à la Mission Locale du Nord Mosellan.

Décision n° 26-2007 : **DONNE** un avis favorable sur le dossier de demande de subvention à un propriétaire dans le cadre du Programme d'Intérêt Général 2005-2006 (dossier SCI CCS) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 28 725 euros à la SCI CCS, propriétaire de l'immeuble.

Décision n° 27-2007 : **DONNE** un avis favorable sur le dossier d'aide au surcoût foncier à EST HABITAT Construction pour la réalisation de 22 logements sociaux à Algrange, **APPROUVE** les termes de la convention, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec Est Habitat Construction (EHC) et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 45 000 euros à EHC conformément aux dispositions de la convention.

Décision n° 28-2007 : **DONNE** un avis favorable sur la demande de subvention Athènes dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et **AUTORISE** le Président ou son représentant à allouer la subvention de 2 855 euros à l'association Athènes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 15.

HAYANGE, le 1^{er} octobre 2007
Le Président

Michel PARADEIS

Etaient présents : Mmes BEY, KOCEVAR, LAMBOUR, MANCINI, MIDON et PELLEZZI
MM. ARNOULD, BAYER, BRILLET, CAYUELA, CEGLA, CHINI, CORVISIER, DAVID, DE BACCO, GORI, GREINER, HARTENSTEIN, HAZEMANN, JURCZAK, KIEFER, LEONARDI, LEONI, LENA, MAISET, MAURER, MONTEREAU, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PRISCAL RAINERI, RENAUD, SCHUSTER, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON,

Etaient absents : Mme POULAIN, MM. BECK DUPIRE, HEYER, HEYERT, LARICCHIUTA et SONI,

Etaient absents excusés : MM. BEAUQUEL et BUDA,

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes BECKER-MAZZERO, GHEZZI, et SPARAPANI, MM. HILBERT, LIEBGOTT, MALICK, PHILIPPS, RUSCHER, SCHWEICKERT, VANIER et WETZ.